

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 12 mars 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint Cléophas-de-Brandon, le lundi 12 mars 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2018.
5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2018.
6. Lecture et approbation des comptes à payer.
7. Période de question.
8. Rencontre avec Maître Chaîné et M. Jean Hubert.
9. Loyer de la Zone Bayonne.
10. Panneau radar pédagogique.
11. Entente forfaitaire cour municipale.
12. Compte rendu du registre pour le règlement d'emprunt temporaire numéro 004-2018.
13. Demande.
 - 13.1 Demande d'adhésion - Association forestière de Lanaudière (150\$).
 - 13.2 Demande de commandite pour la soirée casino.
 - 13.3 Demande du comité des loisirs de Saint-Cléophas-de-Brandon.
 - 13.4 Demande pour acheter le métier à tisser – 30\$.
 - 13.5 La Roulotte de Paul Buissonneau.
 - 13.6 Demande de Levée de fonds organisée par lueur du phare de Lanaudière
 - 13.7 Demande de Contribution financière pour la conférence de Me Jean-François Girard
 - 13.8 Collection d'ordure pour restaurant Chez Ballou
14. Rapport de la directrice générale.
 - 14.2 MMQ
 - 14.3 Subvention AIRRL
 - 14.4 Page Facebook.
 - 14.4 Demande de travailler deux vendredis.
15. Dossier vente pour non-paiement de taxes 2017
 - 15.1 Vente pour non-paiement de taxes 2017.
 - 15.2 Représentant pour vente de non-paiement de taxes 2017.
16. Correspondance.
17. Divers.
 - 17.1 Compte rendu CSCB.
 - 17.2 Compte rendu de la fabrique
18. Levée de l'assemblée.



Le lundi 12 mars 2018

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2018-03-273

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018.

Résolution n° 2018-03-274

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal appuyée par Madame Marois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2018.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2018.

Résolution n° 2018-03-275

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 février 2018.

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2018-03-276

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 13 février 2018 au 12 mars 2018.

<u>Total des comptes à payer</u>	21 712.20\$
<u>Compte en Banque au 6 mars 2018</u>	137 087.80\$

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Le lundi 12 mars 2018

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée dans la salle.

8. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC MAÎTRE CHAÎNÉ ET MONSIEUR JEAN HUBERT

Monsieur Denis Gamelin, maire fait un résumé de la rencontre avec maître Chaîné et Monsieur Jean Hubert

9. LOYER DE LA ZONE BAYONNE

Messieurs Bernard Coutu et Gilles Côté déclarent leurs intérêts, concernant les locaux 750-C, et s'abstiennent de voter.

Résolution n° 2018-03-277

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter de diminuer la superficie des locaux de la Zone Bayonne (776.² au lieu de 1276.90²) ainsi leur loyer passera de huit-cents-vingt-cinq dollars (825 \$) à cinq-cents-dix dollars (510. \$) par mois à partir du premier juillet 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. PANNEAU RADAR PÉDAGOGIQUE.

Cette demande n'est pas retenue pour l'instant.

11. ENTENTE FORFAITAIRE COUR MUNICIPALE

Résolution n° 2018-03-278

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau, appuyée par Madame Marjolaine Marois et résolu:

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, laquelle comprend les éléments suivants:



Le lundi 12 mars 2018

Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;

La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;

Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;

Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;

Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;

Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

Le tout pour un montant global et forfaitaire de 500,00 \$ plus taxes et déboursé pour la période susmentionnée.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

12 COMPTE RENDU DU RÉGISTRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT TEMPORAIRE NUMÉRO 004-2018

Résolution n° 2018-03-279

ATTENDU QU=IL y a eu tenu d'un registre pour le règlement d'emprunt numéro 004-2018, le lundi 12 mars 2018 de 9hrs à 19hrs;

ATTENDU QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31;

ATTENDU QU=IL n'y a eu aucune signature d'apposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'approuver la déclaration de Madame Francine Rainville, directrice générale, a l'effet que le règlement numéro 004-2018 est approuvé par les personnes habiles à voter.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13 DEMANDE

13.1 Demande d'adhésion - Association forestière de Lanaudière. 150\$.

Cette demande n'est pas retenue.



Le lundi 12 mars 2018

13.2 Demande de commandite pour la soirée casino.

Résolution n° 2018-03-280

Madame Josée Dallaire, présidente des Loisirs de Saint-Cléophas-de-Brandon nous sollicite pour une commandite du Comité des loisirs de St-Cléophas en lien avec l'activité du 21 avril 2018.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Martin Bibeau de faire un don de deux cent dollars (200. \$). Cette commandite servira à l'achat de prix de présence ainsi qu'une commandite pour une table de jeu.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.3 Demande du comité des loisirs de Saint-Cléophas-de-Brandon

Résolution n° 2018-03-281

Madame Josée Dallaire, présidente des Loisirs de Saint-Cléophas-de-Brandon nous sollicite pour l'utilisation de la salle à des fins récréatives du Comité des loisirs de St-Cléophas en lien avec l'activité du 21 avril 2018

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux que le conseil municipal de Saint-Cléophas-de-Brandon autorise le Comité des Loisirs de Saint-Cléophas-de-Brandon à tenir une activité avec permis d'alcool, le samedi 21 avril 2018, à la salle municipale (centre communautaire) soit au 750 rue principale Saint-Cléophas-de-Brandon. Les profits de cette soirée serviront au financement des activités du terrain de jeux.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur Denis Gamelin, maire, déclare ses intérêts et se retire de la salle à 20 heures 25, en effet Madame Audrey Sénéchal prend la présidence.

13.4 Demande pour acheter le métier à tisser – 30\$.

Résolution n° 2018-03-282

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté de vendre à Madame Lorraine Gamelin le métier à tisser de 45 pouces.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse suppléante demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Denis Gamelin, maire, revient dans la salle à 20 heures 28 et reprend la présidence.

13.5 Demande de projet pour La Roulotte de Paul Buissonneau

Cette demande n'est pas retenue.



Le lundi 12 mars 2018

13.6 Demande de Levée de fonds organisée par lueur du phare de Lanaudière

Cette demande n'est pas retenue.

13.7 Demande de Contribution financière pour la conférence de Me Jean-François Girard

Résolution n° 2018-03-283

Les amis de l'environnement de Brandon nous demande une contribution financière de 25 \$.

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter de donner une contribution financière de 25 \$ pour la conférence de Me Jean-François Girard concernant les divers aspects légaux de la loi 132.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12.8 Collection d'ordure pour restaurant Chez Ballou

Résolution n° 2018-03-284

Madame Nathalie Laporte, associé du restaurant chez Ballou demande d'être exempté des taxes d'ordures, parce qu'ils ont un container, qu'ils font vider par Monsieur Beausoleil, mais ils garderaient le service de la collecte sélective.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'exempter de taxes, Madame Nathalie Laporte, associée du restaurant chez Ballou, pour les ordures commerciales, au montant de cent quarante dollars (140. \$).

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

14 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

14.1 Madame Francine Rainville informe les membres du conseil que la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon a reçu de la MMQ la somme de 669. \$ comme ristourne pour l'exercice financier 2017. Et vous informe que maintenant les membres bénéficient d'une protection gratuite dans l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire.

14.2 Madame Francine Rainville informe les membres du conseil que les documents pour la subvention demandée par les responsables du programme réhabilitation du réseau routier local sont l'étude. Le montant estimé des travaux est de 26 000. \$ et la somme qu'il nous subventionne est de 50 %.

14.3 Nous avons la possibilité d'avoir une page Facebook. Avez-vous de l'intérêt? Nous pourrions informer les gens des communiqués que nous recevons, transmettre les informations pour la prévention des incendies, mettre des photos de nos activités telle que la journée civique, la soirée casino, l'heure du compte des loisirs, etc. Il a été décidé de conserver nos priorités pour notre site web.



Le lundi 12 mars 2018

14.4 Demande de travailler deux vendredis pour rattraper le travail perdu à cause de la formation du PL 122, le 7 et 8 mars.

Résolution n° 2018-03-285

Il est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'autoriser la directrice générale à travailler deux vendredis pour rattraper le travail perdu lors de la formation du PL 122, le 7 et 8 mars.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. DOSSIER VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2017.

15.1 Vente pour non-paiement de taxe 2017

Résolution n° 2018-03-286

ATTENDU QUE le matricule 1221 86 2255, n'a pas acquitté son compte de taxes 2017 malgré l'avis de rappel en décembre et le deuxième avis de rappel et la lettre enregistrée du 14 février 2018,

ATTENDU QUE le matricule 1221 86 2255 n'a pas réclamé la lettre enregistrée du 14 février 2018, en effet cette dernière nous est revenue.

ATTENDU QUE nous avons envoyé une deuxième lettre enregistrée, au 1040 rue Principale Saint-Cléophas-de-Brandon.

ATTENDU QUE le compte sera envoyé à la MRC de D'Autray le 20 mars pour vente de non-paiement de taxe 2017.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'envoyer à tous les ans les ventes pour non-paiement taxes à la MRC de D'Autray.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15.2 Représentant pour vente de non-paiement de taxes

Résolution n° 2018-03-287

ATTENDU QUE la présence d'une personne représentant la municipalité de St-Cléophas-de-Brandon est requise lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 14 juin 2018 aux locaux de la MRC de D'Autray ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'autoriser Madame Francine Rainville, directrice générale, à agir à titre de représentante de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon lors de la journée des ventes pour non-paiement de taxes qui se tiendra le 14 juin 2018 aux locaux de la MRC de D'Autray.

De plus, il est résolu que si le besoin se présente, Madame Francine Rainville, directrice générale est autorisée à enchérir sur les immeubles situés sur notre territoire qui seront mis en vente, jusqu'à un montant total des taxes municipales et scolaires dues, plus les frais et intérêts.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.



Le lundi 12 mars 2018

16 CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

17 DIVERS.

17.1 COMPTE RENDU CSB

Monsieur Denis Gamelin, maire fait un résumé de la situation financière pour le Centre sportif de Brandon.

17.2 COMPTE RENDU DE LA FABRIQUE

Monsieur Denis Gamelin, maire fait un résumé de la situation. Les signatures du contrat devraient se faire cette semaine.

18 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 h15

Résolution n° 2018-03-288

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin
Maire

Francine Rainville
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
